

Ministry of Education

Minister

Mowat Block
Queen's Park
Toronto ON M7A 1L2**Ministère de l'Éducation**

Ministre

Édifice Mowat
Queen's Park
Toronto ON M7A 1L2

Le 16 décembre 2013

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous annoncer que notre gouvernement a déposé un nouveau projet de loi, la *Loi de 2013 sur la modernisation des services de garde d'enfants*, qui, si elle était adoptée, établirait les bases d'un système futur de haute qualité, plus réactif et plus accessible pour la garde d'enfants et la petite enfance. Ce système servirait les enfants et les familles en Ontario.

Notre engagement en faveur des enfants et des familles vivant en Ontario est plus fort que jamais. Le projet de loi poursuit les progrès que nous avons accomplis jusqu'à présent en ce qui concerne la mise en œuvre de la maternelle et du jardin d'enfants à temps plein ainsi que les investissements concernant la modernisation des services de garde d'enfants. Il s'agit de la prochaine étape essentielle de la transformation du système ontarien pour la garde d'enfants et la petite enfance.

Comme vous le savez, en 2012, le gouvernement a entamé une série de discussions et d'activités participatives concernant la modernisation des services de garde d'enfants en Ontario. Citons notamment la publication du document de discussion intitulé *Modernisation des services de garde en Ontario* et la rétroaction sollicitée pour savoir comment renforcer le secteur des services de garde afin de fournir aux familles des services sûrs, fiables et de haute qualité. Nous avons reçu environ 400 mémoires des quatre coins de la province, dont plusieurs provenant d'organismes provinciaux et territoriaux et de communautés et organismes des Premières Nations.

Les commentaires des Premières Nations correspondaient à ceux d'autres communautés et organismes. La rétroaction reçue indique clairement que la *Loi sur les garderies*, qui est le cadre législatif régissant les services de garde en Ontario, est obsolète et ne correspond plus aux besoins en matière de services de garde des familles d'aujourd'hui. Cette loi a été adoptée en 1946 et n'a fait l'objet d'aucun examen approfondi depuis 1983.

Si le projet de loi déposé était adopté, il abrogerait complètement la *Loi sur les garderies* et la remplacerait par la *Loi de 2013 sur la modernisation des services de garde d'enfants* qui propose un nouveau cadre législatif modernisé qui régirait la prestation des programmes et des services pour la garde d'enfants et la petite enfance.

.../2

Il favoriserait un accès élargi aux places de garde en milieu familial agréées et renforcerait le contrôle que le gouvernement exerce sur les services de garde en introduisant une série de nouveaux outils d'exécution permettant de réagir rapidement lorsque les fournisseurs de services de garde agréés ou non agréés ne se conforment pas aux règles.

Par ailleurs, s'il est adopté, le projet de loi :

- Faciliterait la prestation de programmes et de services de haute qualité qui favorisent le développement, et reconnaîtrait les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance comme des professionnels compétents et réfléchis.
- Aiderait les parents et les familles à faire des choix éclairés sur les options en matière de services de garde en expliquant les programmes qui sont agréés et ceux qui n'ont pas besoin de l'être.
- Favoriserait la planification et la mise en œuvre à l'échelle locale des programmes et des services pour la garde d'enfants et la petite enfance, et reflèterait le rôle de leadership que les municipalités et les conseils d'administration de district des services sociaux assument en tant que gestionnaires du système de services locaux.
- Reconnaîtrait les qualités uniques des communautés des Premières Nations, métisses, inuites et autochtones. Il préciserait de façon plus claire les pouvoirs des Premières Nations en matière d'établissement, d'administration et de financement des programmes et des services pour la garde d'enfants et la petite enfance sur les réserves.
- Prévoirait la tenue régulière de consultations publiques sur les normes de réglementation des programmes et services pour la garde d'enfants et la petite enfance.

Outre la révocation et le remplacement de la *Loi sur les garderies*, le projet de loi inclut aussi des modifications aux lois suivantes :

- La *Loi sur l'éducation*. Ces modifications, si elles sont adoptées, faciliteraient l'accès à des programmes avant et après l'école, adaptés sur le plan du développement et destinés à des enfants âgés de 6 à 12 ans, qui renforcent la mise en œuvre réussie de la maternelle et du jardin d'enfants à temps plein. Ces modifications permettraient d'assurer une journée plus harmonieuse et intégrée, afin de répondre aux besoins des enfants des écoles financées par les fonds publics.
- La *Loi de 2007 sur les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance*. Ces modifications tiennent compte des conseils que nous avons reçus cet automne dans le cadre de l'examen statutaire de cette loi. Ces changements, s'ils sont adoptés, permettraient à l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance de s'acquitter de ses responsabilités et d'appuyer la vision de notre gouvernement relative aux services pour la garde d'enfants et la petite enfance.

Prochaines étapes

Le projet de loi est affiché sur le site Web de l'Assemblée législative à : http://www.ontla.on.ca/bills/bills-files/40_Parliament/Session2/b143.pdf

Les changements transformationnels en vertu de ce nouveau projet de loi doivent être approuvés par l'Assemblée législative. S'ils sont adoptés, leur mise en œuvre prendra du temps. Nous collaborerons étroitement avec vous pour favoriser le renouvellement et la transition des programmes et des services pour la garde d'enfants et la petite enfance.

Dans l'intervalle, nous proposons de chercher à faire approuver une série de changements réglementaires en vertu de la *Loi sur les garderies* qui sont essentiels pour améliorer l'accessibilité aux places de garde agréées et renforcer la sécurité et la qualité. Nous souhaitons obtenir votre point de vue sur ces propositions. De plus amples renseignements seront communiqués sous peu sur le Registre de la réglementation de l'Ontario à <http://www.ontariocanada.com/registry/>.

Nous pourrions aller de l'avant, forts du partenariat que nous avons noué avec vous qui êtes des experts du paysage culturel et politique au sein des communautés des Premières Nations. Comme il est d'usage, vous aurez l'occasion de présenter vos commentaires et suggestions sur ce projet de loi dans le cadre du processus législatif, et je vous encourage à le faire.

Par ailleurs, la province reconnaît la position des chefs des Premières Nations concernant l'apprentissage durant la petite enfance et les services de garde, telle qu'exposée dans les résolutions de tous les chefs 10/16 et 10/23, et reste déterminée à solliciter la participation des Premières Nations dans le cadre de la modernisation des services de garde d'enfants.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre de l'Éducation,



Liz Sandals